

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUIN 2014

Séance ordinaire du Conseil Municipal mardi 10 juin 2014 à 19 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 3 juin 2014.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Philippe FAHRNER, Théo FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Delphine KNOBLOCH, Clothilde LOOS (arrivée à 20h15), Michèle LOUVEL, Aude ROMILLY, Edith SCHWAB, Francis SEYLLER, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER, Saleem TALEB, Thierry WITWICKI.

Absente excusée : Clothilde LOOS, a donné procuration à Théo FAHRNER jusqu'à son arrivée à 20h15

Secrétaire de séance : Nicolas SIMLER

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Approbation et signature du PV du 19 mai 2014
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Présentation du projet de l'association WITTIMOOVE
4. Approbation du règlement du Conseil Municipal
5. Programme du séjour des Montréalais du 14 au 18.08.2014
6. Déplacement du panneau d'entrée ouest de la commune
7. Investissements
 - a. Pose d'un faux plafond salle informatique école
 - b. Pose d'un faux plafond et remplacement fenêtres local multiassociatif
 - c. Acquisition d'un logiciel Cimetière pour la mairie
 - d. Classement et informatisation des archives municipales
 - e. Achats de panneaux indicateurs de commerces et d'un miroir de signalisation
8. Décision modificative
9. Fixation du tarif de location du local multi associatif
10. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
11. Divers
 - a. Achat divers
 - b. Concert organisé par l'Harmonie Espérance
 - c. Envoi des divers documents aux conseillers
 - d. Sortie vélo le 5.07.2014
 - e. Elections sénatoriales

1. Approbation du procès verbal de la séance du 19 mai 2014

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 19 mai 2014. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le conseil doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Pour la présente séance, M. Nicolas SIMLER est désigné secrétaire de séance.

3. Présentation du projet de l'association WITTIMOOVE

Le Maire explique qu'une nouvelle association a été créée : WITTIMOOVE. Le Président est Khalid LAHOUAOUI et Raphaël SIMLER en est le Trésorier. La jeune association a pour projet l'organisation d'une soirée au plan d'eau le 12 juillet 2014. Le Maire laisse à parole à Raphaël SIMLER pour présenter en détail le projet.

Ce dernier explique que l'objectif de l'association est de faire « bouger les choses » à Wittisheim, notamment au niveau des jeunes en organisant divers événements à commencer par une « beach party » le samedi 12 juillet qui se poursuivrait éventuellement le dimanche 13 juillet avec une après-midi en musique, thème années 80 et la diffusion de la finale de la Coupe du Monde de Football.

Le site sera divisé et la partie ouest (volley) sera utilisée pour cette fête. L'association étudie la possibilité de placer une sono sur une plate-forme sur l'eau. Une buvette centrale est prévue avec vente de tickets au préalable. Des gobelets recyclables seront utilisés avec un système de caution pour éviter les dépôts dans le site. Des barrières de chantier bloqueront l'accès à l'eau et seront disposées sur tout le tour du périmètre pour empêcher toute visibilité de l'extérieur.

L'aspect sécurité est d'ores et déjà prévu : des maîtres nageurs malgré l'interdiction de baignade, une société de sécurité, la présence d'associations type Croix Rouge, AIDES (distribution de préservatifs et sensibilisation aux Maladies Sexuellement Transmissibles), SAM (prévention alcool et conduite).

Le site sera éclairé dans sa totalité. Une zone sera réservée à ceux qui souhaitent dormir sur place et ils pourront y monter une tente. Des toilettes sèches sont prévues. L'association estime à 900 le nombre de participants.

La soirée sera diffusée en direct sur les ondes Azur FM. Elle sera annulée en cas de mauvais temps. Le prix d'entrée est de 7 € en prévente et 9 € sur place.

Les boulangers locaux pourront être associés pour la vente de petits pains le lendemain matin.

Le Maire explique que la circulation d'engins nécessite la fermeture du plan d'eau du jeudi à lundi. Un état des lieux sera fait en amont de la manifestation et à l'issue de celle-ci. L'association devra impérativement s'assurer du nettoyage du site. Une convention entre l'association et la mairie définira les modalités de mise à disposition du site.

Les avantages d'un tel événement sont indéniables : l'image de Wittisheim et sa promotion vers l'extérieur, le plan d'eau gagnerait en notoriété avec une hausse probable de la fréquentation du site par la suite.

Pour compenser la perte financière pour la commune, il est convenu qu'une participation financière sera sollicitée, soit sous forme de forfait, soit par une somme définie prélevée sur chaque billet d'entrée.

Le Maire demande à l'association de prendre contact avec le gestionnaire du plan d'eau pour l'informer du projet et éventuellement l'associer à la soirée afin qu'il n'y ait pas de perte financière liée à la fermeture du site.

Un dossier sera à réaliser par l'association et à soumettre pour avis à la Préfecture.

Les conseillers demandent à être informés du contenu et du dépôt de dossier. Il est fait remarquer que Décibulles se tient en même temps.

Il est répondu que le public attiré n'est pas le même et que c'est typique en été que plusieurs soirées se tiennent le même soir.

Un débat s'ensuit sur la mise à disposition du dimanche, les avis sont partagés à savoir si pour cette première il n'est pas préférable de se limiter au samedi mais la Coupe du Monde n'étant que tous les quatre ans, c'est cette année la seule occasion d'organiser un événement de ce genre. Pour la journée du dimanche, un repli sous le chapiteau en cas de mauvais temps est évoqué.

Raphaël SIMLER ajoute que le but est de pérenniser autant cette manifestation que d'autres en projet (fête de la musique, élection Miss Wittisheim...), toutes les idées sont possibles. Les conseillers font part de leurs inquiétudes sur l'aspect sécurité et M. SIMLER répond à leurs interrogations en les rassurant sur le fait que l'organisation d'événements est son métier. La question est posée d'un tarif préférentiel pour les Wittisheimois. M. SIMLER émet des réserves, « tout est discutable l'objectif étant que l'association retombe sur ses pieds ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette manifestation mais également pour son contenu, à savoir la soirée du samedi 12 et la journée du dimanche 13 juillet. Certains émettent toutefois une réserve sur leur avis en insistant sur la nécessité de faire les dossiers de sécurité pour la Préfecture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du site. Ce document précisera que le Maire décline toute responsabilité en cas d'accident.

Il est convenu que l'association poursuive l'organisation de son projet, les conseillers municipaux seront informés des suites. Pour 2015, si cet événement devait être renouvelé, il est suggéré, que comme cette année, une présentation préalable au Conseil soit faite.

4. Approbation du règlement du Conseil Municipal

L'article L 2121-8 et l'article L 2541-5 du code Général des Collectivités (CGCT) applicable dans les trois départements d'Alsace-Moselle, précisent qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son renouvellement.

Il est proposé d'approuver le règlement annexé au présent procès verbal et dont les règles de base ont été tirées d'un modèle fourni par l'Association des Maires de France.

Adopté à l'unanimité.

5. Programme du séjour des Montréalais du 14 au 18.08.2014

Le programme pour le séjour des Montréalais a été finalisé et est le suivant :

Judi 14.08 : Arrivée des Montréalais

Vendredi 15.08 : visite guidée de Strasbourg le matin puis déjeuner au restaurant « Au Pont Saint Martin » suivi d'une visite en bateau mouche et d'un temps de quartier libre avant le retour.

Samedi 16.08 : visite de la brasserie à St-Pierre le matin avec déjeuner sur place puis visite du Mont St Odile l'après midi. Repas officiel du jumelage en soirée.

Dimanche 17.08 : Messe à 10h puis apéritif dans la cour du presbytère. Après midi libre.

Lundi 18.08 : départ des Montréalais.

Le prix du séjour pour les Montréalais est de 75 €.

Les frais suivants seront pris en charge par la commune :

- Les transports en car pour Strasbourg aller/retour le 15.08 et pour St-Pierre/Mont St-Odile aller/retour le 16.08 : 880 €
- Les visites guidées à Strasbourg le 15.08 au matin : 500 €
- Une participation au repas de midi : 4€/personne et 2,50 €/personne pour le bateau mouche
- Visite-dégustation de la Brasserie Saint-Pierre : 200,- €
- Une participation au repas de midi le 16/08 : 4 €/personne
- L'entrée au Mont Saint Odile : 2 €/personne

- Le cadeau offert à chaque famille : 12 €/famille (lot de produits locaux)
Le budget global sera en fonction du nombre réel de Montréalais qui viendront.
La Commune prendra également en charge les repas à 25 € des personnalités invitées (noms et nombres indéterminés à ce jour) à la soirée organisée le samedi 16 août à la salle polyvalente. Les dépenses seront imputées en fonctionnement sur le c/6232.
Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Clothilde LOOS à 20h15.

6. Déplacement du panneau d'entrée ouest de la commune

Une délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2013 a acté le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération vers l'ouest. Un arrêté du 3 juin 2013 (n°36/2013) indique le déplacement du panneau de 142 mètres vers l'ouest (vers Muttersholtz) au point de repère 9+572. Après concertation avec le Conseil Général du Bas-Rhin, il sera procédé par les agents techniques communaux, à la mise en œuvre des indications données dans l'arrêté n°36/2013.

7. Investissements

a. Pose d'un faux plafond salle informatique école

Après avoir entendu les explications techniques du Maire, le Conseil Municipal a approuvé la fourniture et pose d'un faux plafond acoustique avec lampes encastrées pour la salle informatique de l'école. Des devis ont été sollicités et seule l'entreprise JAEGLI ayant répondu à l'offre, il est proposé de lui confier la réalisation de ces travaux pour la somme de 2 880 € HT soit 3 456 € TTC (OP 795, C/2313). Adopté à l'unanimité.

b. Pose d'un faux plafond et remplacement fenêtres local multi associatif

Ce projet a été initié par l'ancienne mandature. Le local multi associatif présente des signes de vétusté. Il est indispensable de remplacer l'ensemble des fenêtres. Deux devis ont été sollicités auprès des entreprises SCHWEITZER de Bindernheim et Braun Bois Alu de Boesenbiesen. Il est proposé de retenir l'entreprise la moins-disante, SCHWEITZER de Bindernheim pour la somme de 2 601 € HT soit 3 121,20 € TTC (OP 222, C/2135). Une variante pour 663 € HT par volet (1989 € HT au total) est à débattre et consiste en la fourniture et pose de volets roulants traditionnels posés dans les caissons bois existants (tablier et coulisses en aluminium blanc, manœuvre par treuil).
Adopté à l'unanimité.

D'autre part, la mise en place d'un faux plafond permettrait l'amélioration de l'acoustique. Trois devis ont été sollicités et seule l'entreprise JAEGLI ayant répondu, il est proposé de lui confier ces travaux pour la somme de 4600 € HT soit 5 520 € TTC. (OP 222, C/2135).
Après débat, le Conseil Municipal décide de reporter ce point. En effet, il est jugé préférable de recueillir les avis des utilisateurs à l'école sur l'installation avant de faire les travaux au local multi associatif.

c. Acquisition d'un logiciel Cimetière pour la mairie

La commune dispose actuellement d'un logiciel cimetière fourni par la société COSOLUCE et faisant partie d'un pack acquis en 2012 et comprenant la population, l'état civil, la comptabilité, le budget. Les données font l'objet de longues heures de saisie. Cependant, la société COSOLUCE ne permet pas la mise en ligne du site. C'est un très grand avantage pour tous ceux qui veulent avoir des informations, tant en terme de concessions que pour ce qui a trait à la généalogie. Il est donc proposé de faire l'acquisition du logiciel Cimetière auprès de la société COM'EST pour la somme de 1 800 € HT. Ce tarif comprend l'installation d'une icône Web Cimetière sur le site internet de la commune, numérisation, indexation et intégration des actes de décès, création des formulaires, liste des concessions échues, règlement du cimetière, tarifs, plan et photo des tombes. L'hébergement, la mise à jour du site et la maintenance sont assurées pour 550 € HT/an. Adopté par 18 voix pour et une abstention.

d. Classement et informatisation des archives municipales

Les archives de la commune sont réparties en plusieurs endroits de la mairie : grenier, salle chorale et salle annexe (RDC). La totalité du fonds est conservé, il n'y a jamais eu de travail de tri et d'élimination. Le volume est de 107 mètres linéaires environ. Lors du récolement des archives, un certain nombre d'observations ont été faites par les Archives Départementales. Afin de se mettre en règle avec les observations, il y a lieu de procéder à un tri et un classement. Certaines sociétés proposent ces prestations. Des devis ont été sollicités auprès de deux entreprises spécialisées.

Leur travail d'une durée de 5 à 7 semaines consistera au tri des archives, au classement et à l'analyse. Les archives conservées hors délai seront isolées puis éliminées après avis du Maire et de la direction des Archives Départementales du Bas-Rhin. La société se chargera du conditionnement et de la cotation des boîtes et la remise d'un document de synthèse. L'informatisation du fonds pourra se faire par le biais d'un logiciel. Le montant de ces prestations, formation incluse est évalué à 11 000 € TTC environ. L'ensemble des devis sera présenté en détail et ultérieurement au Conseil Municipal. Aude ROMILLY demande si ces travaux ne pourraient pas être réalisés en interne. Le Maire répond que c'est une tâche de longue haleine pour laquelle il vaut mieux avoir recours à des spécialistes et suggère que ce point soit débattu au moment de la présentation des différents chiffrages.

e. Achats de panneaux indicateurs de commerces

Deux entreprises ont fait la demande de mise en place de panneaux indicateurs de commerce (ZER et BONBONS DU RIED).

Le devis de BRUNO PRESTATIONS s'élève à 1 330,92 € TTC. Un devis a été demandé pour un miroir d'agglomération à la sortie de l'impasse du Vieux Chêne (500, 40€ TTC). Le Conseil adopte à l'unanimité ces acquisitions (c/2188, OP 21).

Des devis ont été sollicités pour un nouveau panneau à implanter au niveau du passage piéton à l'école et signalant la traversée par des enfants. Une étude est cours pour comparer l'alternative entre les panneaux à led clignotants ou des panneaux réfléchissants. Edith SCHWAB cite la commune de Matzenheim qui a disposé un mannequin vêtu d'un gilet jaune au niveau du passage piéton. Pour ceux qui l'ont déjà vu, le constat est unanime et son efficacité à faire ralentir la vitesse est reconnue.

8. Décision modificative

L'option de mettre des volets roulants au local multi associatif étant retenue, la décision modificative suivante a été prise :

c/2313, OP 667 : -3 500 €

c/2135, OP 222 : + 3 500 €

Adopté à l'unanimité.

9. Fixation du tarif de location du local multi associatif

Mme Chantal SZYMONIACK, habitante de Wittisheim sollicite la mise à disposition d'une salle afin de donner des cours de peinture payants pour les adultes et les enfants. L'effectif maximum pour chaque groupe est de 10 à 12 personnes.

Il est proposé de mettre en place un tarif de location horaire de 2 € de l'heure (identique au tarif horaire de la salle polyvalente). Adopté à l'unanimité.

10. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Il est proposé d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2014 à raison de 26h/semaine.

Ce poste concerne le remplacement de Christiane FRANTZ qui part en retraite au 1^{er} octobre 2014 et dont le profil de poste a été publié sur le site du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

11. Divers

a. Achat divers

Le Maire explique qu'une deuxième tête pour la débroussailleuse a été achetée chez JOST pour 100 €. Par ailleurs, une plaque avec flèche directionnelle et comportant les numéros de maison de l'impasse de la rue du Cimetière sera mise en place et posée à l'entrée de l'impasse.

b. Concert organisé par l'Harmonie Espérance

Le Maire invite les conseillers qui le souhaitent à se rendre au concert organisé par la Musique Espérance. Il aura lieu le dimanche 29.06.2014 sous le chapiteau et sera animé par un sosie d'Elvis Presley.

c. Envoi des divers documents aux conseillers

Le Maire explique que le principe suivant a été arrêté pour l'envoi des documents aux conseillers : l'ordre du jour, le guide préparatoire et les documents annexes seront envoyés par mail et par courrier. Les Procès Verbaux et les comptes rendus divers feront l'objet d'un envoi par mail uniquement.

d. Sortie vélo le 5.07.2014

Philippe FAHRNER a fait le point sur les modalités pratiques de la sortie vélo qui aura lieu le 5 juillet 2014.

e. Elections sénatoriales

Le Maire explique que le Conseil se réunira le vendredi 20 juin 2014 pour les élections sénatoriales. Il y a 5 délégués et 3 suppléants à élire. Il s'agit de listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le Maire propose, conformément aux directives préfectorales, qu'un siège pour les délégués et un pour les suppléants, soit attribué à la liste issue de « l'opposition ».

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 20.

Le Secrétaire de séance,
Nicolas SIMLER.

Le Maire,
Christophe KNOBLOCH.